

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Séance n° 06 du mercredi 10 avril 2019

#### I – OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance débute à 18h30

Les participants sont au nombre de 20 personnes dont 19 votants.

Les deux proviseurs-adjoints siègeront au conseil d'administration mais avec une seule voix délibérative.

Madame Vaissière ouvre la séance et excuse les absents. Elle précise que Madame Debard, agent comptable du lycée, est présente, en raison du point « compte financier », mais sans voix délibérative.

#### 1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Vaissière propose Madame PUJADE qui accepte. Madame Vaissière l'en remercie.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
1	19						19	

#### 2. Approbation du procès-verbal de la séance n° 4 du lundi 4 février (sous réserve) et de la séance n° 5 du mercredi 6 février 2019 (voir pièce jointe – motion intersyndicale envoyée ultérieurement)

##### Séance du 4 février

Pas de compte rendu à soumettre aux membres du CA.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
2								

## Séance du 6 février

Les élus du SNES soulèvent un problème de validité des PV lié au statut de Madame Costantini qui n'est pas la CPE la plus ancienne dans le poste et qui n'est donc pas membre de droit du CA. Elle n'a logiquement pas le droit de vote.

Madame Vaissière répond que le DACE (Direction des Affaires juridiques et des Conseils aux Etablissements) a validé la constitution des instances sans observation.

Après discussion, Madame Vaissière demande à Madame Catherine Costantini de sortir.

### VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
3	18						18	

### 3. Adoption de l'ordre du jour

#### I - Ouverture de séance :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
1. Approbation du procès-verbal de la séance n° 4 du lundi 4 février (sous réserve) et de la séance n° 5 du mercredi 6 février 2019 (voir pièce jointe – motion intersyndicale envoyée ultérieurement) ;
2. Adoption de l'ordre du jour.

#### II - Affaires relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducative

Sans objet.

#### III - Affaires juridiques et financières

1. Compte financier (éléments envoyés dans les meilleurs délais)

#### IV – Questions diverses :

Madame Vaissière indique qu'elle a été destinataire de plusieurs questions diverses (dans l'ordre d'arrivée) :

##### PEEP

- Consommation de stupéfiants aux abords du lycée

##### SGEN

- Enquête sur le bruit dans le self

## SNES SNEP FSU

- Programmation des travaux aile sud (projet de coffrage placo plâtre des salles où il y a présence d'amiante, prévu pour l'été 2019 ?) ;
- Répartition des IMP pour 2018-2019 et projet de répartition des IMP pour 2019-2020 ;
- Mise en place de la réforme : consultation des équipes/calendrier/faisabilité/orientation des élèves/informations aux familles et aux enseignants.

## VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
4	18						18	

Madame la proviseure informe les membres d'un ajout de 2 points d'information, à l'ordre du jour de la séance, non soumis au vote :

- Robot éducatif :
- Règlement intérieur.

## II - AFFAIRES RELATIVES AU CONTENU ET A L'ORGANISATION DE L'ACTION EDUCATIVE

### Robot éducatif

Madame la proviseure explique que la région a doté de droit, les établissements ayant une filière technologique industrielle (exemple le lycée Branly), d'un robot de substitution à la présence en classe pour les élèves malades et/ou handicapés et dans l'impossibilité de se déplacer au lycée. Certains autres et rares établissements qui en ont fait spécialement la demande ont pu obtenir un tel équipement. Le lycée de Saint Just a pu être doté récemment.

Après consultation de l'équipe réseau, Madame la proviseure a demandé que la Lycée de Saint-Just soit destinataire d'un robot pour venir en aide aux enfants empêchés de cours. Son utilisation relève d'une décision du médecin scolaire et sera utilisé avec l'accord de l'enseignant.

Les élus professeurs et élèves font part de leurs remarques et de leurs craintes :

- Cours en présentiel plus important
- Sécurité mise en question
- Destruction du lien social
- Nécessité d'informer les familles de son existence

Monsieur Dudermel apporte quelques précisions sur le fonctionnement de ce robot de petite taille et stable :

- Déplacement dans les salles et couloirs sans difficultés : possibilité d'échange avec les élèves
- Liaison sécurisée avec l'élève
- Utilité pour les élèves empêchés démontrée par la Région lors des réunions de présentation

Les élus professeurs privilégient le contact direct avec les élèves et demandent des moyens en heures et professeurs pour aider ces élèves.

Les élus élèves pointent la difficulté à suivre un cours à distance et insistent sur le lien social qu'il faut préserver. Ils suggèrent le recours à un cours via une plateforme sur internet.

La direction explique que le SAPAD (Service d'Assistance Pédagogique à Domicile) n'octroie que 3 heures par semaine par élève malade. Par ailleurs, ce dispositif permet à l'élève d'être en immersion dans la classe.

S'il s'avère que l'utilisation du robot procure une gêne pour les enseignants, Madame la proviseure restituera le matériel à la Région.

## **Règlement intérieur**

Une fiche d'amendements au règlement intérieur est remise aux membres du CA.

La direction informe que ce sujet a été abordé au dernier conseil pédagogique.

Cette proposition d'amendements sera soumise au vote lors du prochain CA.

19 h : Sortie d'Adélie Laurent, élève

## **III - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES**

### **1. Compte financier (éléments envoyés dans les meilleurs délais)**

Madame Largeron présente le compte financier.

Les élus professeurs font remarquer qu'une présentation en année civile rend la lecture des comptes difficile.

Madame Largeron explique que le budget et le compte financier sont obligatoirement établis sur l'année civile, comme c'est le cas pour l'Etat et toutes les collectivités locales. Elle précise qu'elle remettra, au moment de l'analyse des voyages, un document supplémentaire permettant une lecture exhaustive des opérations réalisées sur l'année scolaire 2017/2018.

#### Taxe d'apprentissage

L'éligibilité de la taxe au titre de la formation technologique est réduite avec la disparition des BTS. D'autre part, les dispositions de la réforme de la taxe d'apprentissage sont moins favorables pour les établissements d'enseignement technologique.

Il reste 55 000 € de TA en réserve qui pourront être utilisés, en partie, pour la rénovation de la salle d'informatique 201.

#### Restauration

Abandon du projet Agrimer.

Augmentation du nombre d'élèves au restaurant scolaire et diminution du nombre de commensaux.

Le restaurant scolaire a servi en 2018 100 000 repas aux élèves demi-pensionnaires. Un repas du soir est proposé aux étudiants de prépa (sur réservation). Cela fonctionne bien. Les élèves de cpge apprécient le self le soir.

Il y a 16 % de boursiers.

Subvention produits laitiers : 3 000 €, amenée à disparaître car les conditions d'attribution ont changé ; elles demandent un investissement pédagogique inapproprié en lycée.

Locations: plus de recettes que prévues.

Prépa : inscription universitaire obligatoire, bibliothèque très utile, réservation possible.  
Augmentation des droits pour les étrangers à Lyon 3.

Retour placement budgétaire de 2006 sur 10 ans, donc restitution en 2016. La régularisation n'a pu se faire que sur 2018, sur demande de l'agent comptable.

Augmentation de 6 % des recettes du compte financier 2018 par rapport à celles de 2017.

Sortie de Catherine Ambroise, infirmière, à 19h35.

### Photocopies

Augmentation significative (21% sur 2 ans).

Les élus professeurs précisent que les méthodes de travail, pour certaines formations ou disciplines, imposent le recours à la reproduction de documents (usage des manuels réduit...). Madame la proviseure ajoute que les contrôles en cours de formation introduits par la réforme vont encore augmenter le nombre de photocopies.

Les élus professeurs font remarquer la fragilité des photocopieurs : difficulté à arrêter les tirages (d'où un gaspillage), faiblesse du toner, qualité des imprimantes non satisfaisante...

### Voyages

2018 – 2019 : Madame la proviseure remercie les enseignants, organisateurs de voyages, et le service gestion.

2019 – 2020 : la réforme et la charge de travail induite devraient avoir pour conséquence une baisse des voyages.

Concernant le coût, il faudra obligatoirement proposer au conseil d'administration un prix fixe demandé aux familles, comme la réglementation nous l'impose, calculé au plus juste. Tout dépassement pourrait être pris sur les crédits pédagogiques. A l'inverse, un coût final inférieur à celui proposé initialement devra être aussi soumis au vote du CA. Nous allons essayer, en intégrant aussi le paramètre des subventions (le cas échéant), de trouver un mode opératoire le plus simple possible.

### Fonds social

20 familles ont bénéficié de 220 € en moyenne.

Restauration : 8 familles ont bénéficié de 300€ en moyenne. Il reste 7000€ ; il y a des possibilités d'aide.

### Internat

A la rentrée, si les travaux sont terminés, les élèves auront une bagagerie au 3<sup>e</sup> étage.

### SMS (payables à l'unité)

Augmentation constatée pour le signalement des absences.

### Travaux

Travaux en permanence dans l'établissement.

Sécurité électrique 80 000€, BL 40 000€.

Amiante : au 3<sup>e</sup> étage, des plaques seront fixées sur trois des parois des salles concernées (sauf mur du tableau) et des protections seront posées au bas des fenêtres. C'est du provisoire en attendant la restructuration mais la région a validé le projet. Durée des travaux prévue à partir de la Toussaint : 6 semaines pour 6 salles rénovées.

### Restructuration

Les élus professeurs déplorent l'absence de Madame Anne Lorne, élue de la Région, aux séances du CA depuis 2017.

Ils rappellent que les travaux ont été bloqués pendant 2 ans. Le budget a augmenté par ailleurs de 20 millions à 30 millions.

Madame la proviseure informe qu'il faudra sortir les logements de fonction du bâtiment historique pour permettre la restructuration.

### Bruit au self

Limite haute des mesures constatée.

La région a accepté de financer la pose de matériaux absorbants par traitement des parois murales (chantier prévu pour cet été).

Si les nouvelles mesures ne sont pas satisfaisantes à l'issue de ces travaux, la pose de parois acoustiques sera envisagée.

Les membres du CA remercient Madame Largeron pour la clarté des informations et pour le travail réalisé au quotidien.

Madame Vaissière la félicite pour la qualité du travail mené au quotidien, apprécie son expertise et sa posture toujours très professionnelle.

Vote du compte financier adopté à l'unanimité.

### VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
5	16						16	

## IV – QUESTIONS DIVERSES

Madame Vaissière indique qu'elle a été destinataire de plusieurs questions diverses (dans l'ordre d'arrivée) :

### PEEP

- Consommation de stupéfiants aux abords du lycée

Monsieur Deluce expose les faits suivants :

- Dans le journal de Saint-Just, il est rapporté des interviews anonymes de lycéens. Certains élèves relatent qu'ils font usage de stupéfiants (2 personnes dont une qui consomme de la cocaïne).
- Les élèves indiquent être constamment sollicités devant la grille du lycée.

Il demande qu'une posture soit affichée face à cette situation et qu'un projet de prévention soit étudié pour sensibiliser les parents et les jeunes.

Monsieur Serviant indique qu'une action de prévention sera menée par le CESC l'année prochaine.

Par ailleurs, le lycée travaille en étroite collaboration avec le commissariat du 5<sup>ème</sup>.  
Il informe que les signalements d'élèves à la police sont en augmentation.

Départ de Monsieur Deluce à 20h45.

## **SGEN**

- Enquête sur le bruit dans le self (voir réponse de Madame Largeron au point III)

## **SNES SNEP FSU**

- Programmation des travaux aile sud (projet de coffrage placo plâtre des salles où il y a présence d'amiante, prévu pour l'été 2019 ?). (voir réponse de Madame Largeron au point III)
- Répartition des IMP pour 2018-2019 et projet de répartition des IMP pour 2019-2020 ;

## **Répartition des IMP 2018- 2019**

- Budget, coordination : 9
- Numérique : 5
- Référent culture : 1

Pour toute autre demande d'IMP, il convient de remplir une fiche projet qui comprend une lettre de mission et le rapport d'activité.

C'est le chef d'établissement qui gère la répartition, sous le contrôle des services académiques.

13,5 IMP à répartir :

- 1,5 : pôle artistique
- 0,5 : décrochage
- 1,25 : action linguistique
- 0,5 : pédagogie

Il reste un solde, au jour du CA, de 7,5 IMP.

Pour 2019 – 2020

28 IMP seront à répartir.

- Mise en place de la réforme : consultation des équipes/calendrier/faisabilité/orientation des élèves/informations aux familles et aux enseignants.

## Mise en place de la réforme

Monsieur Le Bouter indique que :

- les établissements du bassin ne font pas de menus (source DGESCO).
- Pronote permet de faire toutes les combinaisons.
- Les élèves choisiront leurs 3 spécialités. Il faudra une cohérence dans les triplettes.
- Les professeurs pourront émettre un avis sur le choix des combinaisons.
- Pour les cas problématiques, des entretiens seront prévus au troisième trimestre.

Les équipes souhaiteraient être tenue informées de la modification éventuelle de la DHG.

Madame la proviseure abordera cette question au prochain CA, si cela est possible. Elle précise, également, aussi que les conseils d'enseignement par discipline, qui se tiendront en juillet, permettront d'affiner la DHG.

Elle ajoute :

- Aujourd'hui persiste encore beaucoup d'incertitude sur le choix des élèves ;
- 50 places de STMG : effectif qui peut être ajusté en cas d'augmentation des demandes ;
- 370 places en première générale. Leur remplissage n'est pas acquis. Un ajustement des moyens sera effectué à la mi-juillet par le rectorat, en fonction des effectifs réellement inscrits ;
- En philosophie un congé de formation est accordé (cpge) ;
- En allemand, un besoin d'heures important au collège Jean Moulin, le complément de service devrait être assuré par une collègue du lycée ;
- Pour les secondes, les élèves qui demandent une spécialité hors du lycée, leur dossier devra être saisi sur une application dite « passRL » ;
- Le résultat « affelnet » pour nos futurs seconde sera connu le le 25 juin 2019 ;
- Une information sur la filière STMG a été faite mardi 8 avril sous forme de mini stage ;
- Des mini-stages ont été proposés aux élèves dans d'autres établissements pour connaître les différentes filières technologiques ;
- En SVT les labos vont être pourvus d'équipements supplémentaires pour pouvoir accueillir des groupes de 24 élèves. Une demande à la Région a été faite en ce sens.
- Réunion prévue des équipes pour l'enseignement scientifique prochainement.

**LA SEANCE EST CLOSE à: 21 h 30**

Le secrétaire de séance

Chantal PUJADE

La proviseure

Hélène VAISSIERE

SIGNE



**Séance n°6 du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 10/04/2019**

Nom Etablissement : Lycée de Saint-Just

Adresse : 21 rue des Farges – 69005 Lyon

Type : LGT

**Membres du conseil d'administration**

QUALITE	TITULAIRES					SUPPLEANTS					
	Noms	Prénoms	P	A	E	Noms	Prénoms	P	A	E	
<b>I - ADMINISTRATION -</b>											
Membres de droit											
Chef d'établissement, président	1 VAISSIERE	Hélène	P								
Adjoint au chef d'établissement	2 LE BOUTER	Christophe	P								
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 LARGERON	Annie	P								
Conseiller principal d'éducation	4 COSTANTINI	Catherine									
Chef des travaux	5										
<b>II - ELUS LOCAUX</b>											
Collectivité territoriale rattachement	1 COSSON	Monique			E	1 CONDEMINE	Anne Sophie				
	2 LORNE	Anne				2 DELACROIX	Pierre				
Représentants de la commune siège	1 GAILLIOUT	Béatrice			E	1 FAURIE GAUTHIER	Céline				
	2 JABOULEY DE BEC	Bertrand				2DUBIE	Magali				
<b>OU si établissement public de coopération intercommunale (EPCI)</b>											
Collectivité territoriale rattachement	1					1					
	2					2					
Représentant de la commune siège	1					1					
Représentant de l'EPCI	1					1					
<b>III - PERSONNALITES QUALIFIEES</b>											
Si membres administration = 5	1										
Si membres administration < 5	1 RUELLE	Louis	P								
	2 LEVERRIER	Nathalie									
<b>Total du premier tiers 10</b>											
<b>IV – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT</b>											
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 PORTEJOIE	Céline	P			1 UBACH	Stéphane	P			
	2 BLANCHET	Alain	P			2 PESQUET	Marie Odile				
	3 SAUZEDE	Philippe				3 GUILHIN	Gilles				
	4 ZANNAD	Rozenn	P			4 RIERA	Christine				
	5 AUDRAS	Damien	P			5 CONVERS	Emmanuelle				
	6 DUDERMEL	Olivier	P			6 MAURY	Patrick				
	7 PUJADE	Chantal	P			7 GEITNER	Vincent				
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	1 TOURON	Michel	P			1 RASTOLL	Michel				
	2 SEBEI	Claudie				2 THOMAIN ROCHE	Virginie				
	3 ROBERT	Véronique	P			3 SPENNATO	Cécile				
<b>Total du deuxième tiers 10</b>											
<b>V – ELUS DES PARENTS D'ELEVES</b>											
	1 CHARENTUS	Thierry				1 ROSSETTI	Céline				
	2 MARET	Olivier				2 ARMAND	Benoit	P			
	3 DUQUET	Pascal	P			3 ZANGIACOMI	Sophie				
	4 DELUCE	Laurent	P			4 BROLLES	Eric				
	5SIBONI	Danièle	P			5 MICHEL	Laurence				
<b>– ELUS DES ELEVES</b>											
	1 LETRILLARD	Daryl				1 BENKHALI	Soulayman				
	2 FOLTZER	Charles				2 AUXENFANS	Jérémie				
	3 JOAO	Inès				3 RUIZ	Ana				
	4 LAURENT	Adélie	P			4 GAOUA	Mathilde				
	5 MERTZ	Gabriela				5 HASSANI	Hadhrati				
<b>Total du troisième tiers 10</b>											
			<b>Total titulaires</b>		16		<b>Total suppléants</b>		2		
<b>Total membres du CA</b>		<b>30</b>	<b>Quorum</b>		<b>16</b>		<b>Total présents à la séance</b>				<b>18</b>

Secrétaire de séance :

Président : Hélène VAISSIERE

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 6  
Numéro d'enregistrement : 83  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/04/2019

Réuni le : 10/04/2019

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier**

Année d'exercice : 2018

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Réserves :

Avec réserves

Sans réserve

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 1

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 6  
Numéro d'enregistrement : 84  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/04/2019

Réuni le : 10/04/2019

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2018 comme suit :**

Sur un compte de réserve unique

Avec subdivision

Compte 10681 : 28170,31

Compte 10687 : 18734,97

Compte :

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0